

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-huit février deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Christel DELAMARE ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Lyes DAIBECHÉ ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Claude GOUPIL

Secrétaires de séance : Louissette LECOQ ; Virginie BOTTAIS.

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28

2023-22

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADES

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 2017-86 du 26 septembre 2017 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017,

Vu les délibérations n° 2009-32 du 17 mars 2009 et n° 2019-74 du 8 octobre 2019 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et portant sa quotité de travail à temps complet à compter du 1^{er} février 2020,

Vu la délibération n° 2017-109 du 12 décembre 2017 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n° 2017-110 du 12 décembre 2017 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n° 2018-81 du 12 décembre 2017 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu les délibérations n° 2018-81 du 25 septembre 2018 et n° 2021-72 du 15 juin 2021 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade de brigadier-chef principal et l'ouvrant à tous les grades du cadre d'emploi des agents de police municipale,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté n° 2021-33 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité de Notre-Dame de Bondeville,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 9 février 2023,

Considérant que les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisent que l'avancement de grade (évolution de grade à l'intérieur du cadre d'emploi) a lieu de façon continue au grade immédiatement supérieur, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement,

Considérant que des agents de catégorie C de la collectivité et du CCAS ont la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, par appréciation de la valeur professionnelle de l'agent,

Considérant que les avancements de grades s'établissent ainsi qu'il suit :

Situation actuelle	Nouvelle situation	Date avancement	Nombre emplois
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/04/2023	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2023	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/04/2023	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/09/2023	1
Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	01/04/2023	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	01/09/2023	1

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de créer et d'inscrire au tableau des effectifs :

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administration principal de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administration principal de 2^{ème} classe à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} septembre 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade de brigadier-chef principal à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} septembre 2023.

Décide de supprimer et de retirer du tableau des effectifs :

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administration principal de 2^{ème} classe à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administration territorial à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la date du 1^{er} avril 2023,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la date du 1^{er} septembre 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade de gardien-brigadier à la date du 1^{er} avril 2023,
- Un emploi permanent à temps complet au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à la date du 1^{er} septembre 2023.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le : **22 MARS 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230308-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023



Madame le Maire,

Myriam MULOT
Myriam MULOT